

-2014-01-

L'an deux mille Quatorze et le quatre Février à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Marc LABAT, Maire.  
La convocation était du 28 Janvier 2014..

**PRESENTS :** ANTONUTTI Alain, BONHOMME Bernard, FELD Jean- Claude, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE Jean-François, LE MOIGNE André, SARRAZIN Paulette, VIGNEAU Eric.

**EXCUSES :** BALUTEAU Andrée, LAMARQUE Ghislaine,

**Secrétaire de séance :** Mme SARRAZIN Paulette

Après lecture donnée par Bernard BONHOMME, le compte rendu de la réunion du 12 Décembre 2013 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### **-001- COMPTE ADMINISTRATIF 2013:**

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie présente le compte administratif de l'exercice 2013 dont un exemplaire a été remis à chacun des conseillers.

Il commence par l'état de la dette qui se limite à un emprunt restant sur 3 ans pour un capital dû de 5 610.79 €. Il donne ensuite le détail des opérations d'investissement et présente ensuite la section de fonctionnement, article par article. Ce compte administratif peut se résumer ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 62 687.40
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 131 386.71	Recettes : 156 514.90
<b>TOTAUX :</b>	<b>131 386.71</b>	<b>219 202.30</b>

**Excédent : 87 815.59**

#### **INVESTISSEMENT :**

Résultats reportés	Dépenses : 9 478.56	Recettes : 0.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 55 039.92	Recettes : 38 703.56
<b>TOTAUX :</b>	<b>64 518.48</b>	<b>38 703.56</b>

**Déficit de : 25 814.92**

**Restes à Réaliser : Dépenses : 6 890.00 Recettes : 5 740.00**

**RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 60 850.67**

Le Maire ayant quitté la séance, Paulette SARRAZIN , doyenne, prend la présidence et fait procéder au vote de ce compte administratif, ce dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents. Le Maire regagne la séance.

### **-003- COMPTE DE GESTION 2013 :**

Le Maire présente le Compte de Gestion 2013 dressé par le comptable M. MATHIEU . La présentation de ce dernier démontre qu'il reprend exactement les écritures du Compte Administratif 2013 qui vient d'être approuvé.

Le Conseil Municipal après vote, adopte le Compte de Gestion 2013.

## **-004 : AFFECTATION DU RESULTAT 2013 :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de Fonctionnement comme suit :

### **Résultat de Fonctionnement 2013 :**

Résultat de l'exercice :	Excédent de:	+ 25 128.19
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent de :	+ <u>62 687.40</u>
<b>Résultat de Clôture à affecter :</b>	<b>Excédent de :</b>	<b>+ 87 815.59</b>

### **Besoin Réel de Financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la section de l'exercice	Déficit de :	- 16 336.36
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit de :	- <u>9 478.56</u>
<b>Résultat comptable cumulé D 001</b>	<b>Déficit de :</b>	<b>- 25 814.92</b>

### **Restes à Réaliser**

Dépenses d'Investissement engagées et non mandatées :	- 6 890.00
Recettes d'Investissement engagées et non mandatées :	+ <u>5 740.00</u>
<b>Solde des Restes à Réaliser :</b>	<b>- 1 150.00</b>

**Besoin Réel de Financement :** **26 964.92**

### **Affectation du Résultat de Fonctionnement :**

<b>En couverture du Besoin réel de financement</b>	
<b>Recette Budgétaire au Compte 1068 :</b>	<b>26 964.92</b>
<b>En excédent reporté de la section de Fonctionnement</b>	
<b>Ligne Budgétaire R002 :</b>	<b>60 850.67</b>

### **Transcription Budgétaire :**

#### **Section de Fonctionnement :**

**DEPENSES :** /

**RECETTES : R002 Excédent reporté : 60 850.67**

#### **Section d'Investissement :**

**DEPENSES : D001 Solde d'Exécution N-1 : -25 814.92**

**RECETTES : R001 Solde d'Exécution N-1 : 0.00**

**R1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé : 26 964.92**

## **-003- DONNEURS DE SANG**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que la subvention accordée en 2013 à l'association des donneurs de sang n'a pu lui être versée, un justificatif faisant défaut.

Il expose au Conseil Municipal que depuis le document manquant est arrivé en Mairie et que de plus, la récente assemblée générale de l'association, à laquelle un adjoint assistait, a fait état d'un très bon suivi.

Il demande au Conseil de se prononcer pour le versement la subvention inscrite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de verser dès que possible une subvention de 50 (cinquante euros) aux Donneurs de Sang du Bazadais représentant la subvention inscrite pour 2013.
- d'étudier l'attribution d'une subvention pour 2014 lors de vote du budget sur lequel les deux sommes seront cumulées, si attribution nouvelle.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Passage protégés à Mitton :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dernière réunion et à l'intervention de Ghislaine LAMARQUE par rapport à la sécurité des enfants qui prennent le bus ; il est intervenu auprès du Centre Routier afin que les passages protégés, effacés lors de la réfection du rond-point, soient à nouveau marqués. Le Centre Routier Départemental a répondu favorablement à la demande. Eric VIGNEAU évoque les passages du Bourg qui vont avoir besoin d'être repeints.

#### **Communauté de Communes :**

Le Maire donne lecture des derniers courriers échangés entre Messieurs BOSSET et BAILLE qui contiennent des propos bilatéraux très critiques voir même au-delà.

Le Conseil Municipal unanime espère vivement que cette situation d'animosité avec une tension exacerbée va cesser dans l'intérêt et la bonne marche de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 15.